REVUE

DE

VITICULTURE

TOME LXXIII

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — 1930

(JUILLET A DÉCEMBRE)

REVUE

DE

VITICULTURE

JOURNAL DE LA VITICULTURE FRANÇAISE ET MONDIALE

FONDÉE ET DIRIGÉE PAR

P. VIALA

Membre de l'Institut, (Académie des Sciences),
Membre et ancien Président de l'Académie d'Agriculture,
Professeur à l'Institut National Agronomique,
Propriétaire-Viticulteur.

RÉDACTEUR EN CHEF : **P. MARSAIS**
Ingénieur agronome,
Sous-Directeur de la Station de recherches viticoles de Paris.
Chef des Travaux de Viticulture à l'Institut National Agronomique,
Maître de conférences de Viticulture à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Dr FRANK VIALA

TOME LXXIII

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — 1930

(JUILLET A DÉCEMBRE)

PARIS
BUREAUX DE LA "REVUE DE VITICULTURE"
35, BOULEVARD SAINT-MICHEL, Vème

1930

MILDIOU

(Rot gris)

REVUE DE VITICULTURE

CINQUANTENAIRE DE LA RECONSTITUTION

C'est en 1880, *il y a cinquante ans, que la lutte phylloxérique s'est définitivement orientée vers l'emploi des vignes américaines résistantes à l'insecte, et qu'est née toute la nouvelle viticulture, avec ses conséquences diverses tant techniques qu'économiques.*

La lutte par les insecticides s'exerçait en 1880 *sur* 7.000 *hectares environ, la reconstitution par les vignes américaines comprenait une surface à peu près identique de* 6.500 *hectares.*

Dix ans après, en 1890, *les insecticides étaient utilisés sur* 62.000 *hectares en France et les vignes reconstituées couvraient au total* 436.000 *hectares ; dans cette seule année* 136.217 *hectares avaient été plantés en porte-greffes résistants. Le flot montant de la reconstitution submergeait la lutte directe qu'il anéantissait peu à peu, non seulement en France mais dans tout le Monde viticole.*

Il nous a paru utile de faire revivre par nos collaborateurs, à l'occasion de ce cinquantenaire, les énormes difficultés surmontées, les résultats acquis, les progrès de toutes sortes réalisés en viticulture et en vinification, les conséquences économiques qui sont résultées de l'évolution de la crise phylloxérique et qui pèsent sur notre situation viticole en France.

La perte foncière causée au vignoble français par le phylloxéra a été estimée à 20 *milliards de francs-or, soit* 100 *milliards de francs actuels, somme qu'il faudrait doubler si on y ajoutait le capital employé à la réfection du vignoble. Ce désastre, aujourd'hui plus que réparé, a eu de multiples conséquences, dont une des principales, au point de vue économique, a été la création d'importants vignobles dans les pays étrangers où il n'en existait pas et l'extension de la culture de la vigne dans les anciens pays viticoles hors de France. Et notre situation économique actuelle continue à en subir les effets !*

L'admirable effort, couronné de succès, accompli par la viticulture française dans la lutte phylloxérique, aussi bien que dans celle contre les autres fléaux (Mildiou, Black-Rot) qui s'y sont surajoutés, mérite d'être rappelé pour nos diverses régions de France et même pour celles de l'Etranger.

La mise au point de cet effort gigantesque, dont on ne trouve aucun exemple analogue en agriculture et peut-être en industrie, était à fixer cinquante ans après pour les conclusions qui s'imposent tant en technique qu'en économique.

Nous remercions nos collaborateurs de l'aide précieuse qu'ils nous ont donnée pour faire revivre cette belle période de travail, de recherches et de découvertes, tout à l'honneur de la viticulture française. — P. Viala.

LE CINQUANTENAIRE DE LA RECONSTITUTION DU VIGNOBLE EN BEAUJOLAIS

Un demi-siècle s'est écoulé depuis la destruction du vignoble beaujolais par le Phylloxéra. Les premiers pionniers de la lutte entreprise contre un fléau avec lequel il faut toujours compter deviennent rares ; les propriétés ont passé aux mains de leurs descendants ou de nouveaux acquéreurs, les chaires scientifiques sont, pour la plupart, occupées par des successeurs. La secousse terrible et la réaction qu'elle a provoquée sur les énergies ont fait surgir des progrès considérables dans la culture et la défense de la vigne, dans l'élaboration du vin. De plus en plus délicate, comme tous les êtres très évolués, cette vigne a reçu des praticiens et des savants, au fur et à mesure des assauts, les soins appropriés.

Mais pour renouveler cette formidable richesse, il leur a fallu travailler, chercher, comme à aucune époque de la vie civilisée on ne l'avait encore fait. Le développement de nos laboratoires, des écoles, de l'enseignement scientifique, les recherches et les expériences des professeurs, chimistes, botanistes, constructeurs et viticulteurs, ont amené, entre 1880 et 1930, en viticulture, (sans parler de l'œnologie), plus qu'en aucune autre branche agricole, une magnifique floraison de trouvailles et des progrès marqués.

1880-1930, deux grandes dates dans l'histoire de la viticulture. Quel effort formidable s'y meut, d'autant plus méritoire que le pays était à peine remis de la blessure de 1870, effort tel que n'en ont fourni, sans vouloir diminuer personne, ni les céréales, ni la betterave, ni les plantes fourragères, ni l'élevage qui heureusement n'ont pas connu pareille nécessité.

Le moment est venu de se retourner vers ce passé, pour en rappeler les émotions, en fixer le souvenir et noter les changements et les succès.

Nous devons être reconnaissants à M. P. Viala d'en avoir souligné l'importance et provoqué la notation. N'a-t-il pas joué un rôle prépondérant dans la reconstitution de toutes les régions françaises ? Sa modestie en permettra le témoignage à celui dont l'enfance a vécu cette période aux côtés des ardents reconstructeurs, dont il va évoquer le souvenir avec une pieuse émotion.

*
* *

La Bourgogne viticole finit, au sud, avec les coteaux du Beaujolais. Le voyageur qui parcourt la grande ligne de la Compagnie P.-L.-M. ou la route nationale de Paris à Lyon découvre cette riante et illustre région, étagée sur les pentes orientales des Cévennes qui atteignent de 800 à 1.000 mètres d'altitude, au sortir du Mâconnais, entre Romanèche et Anse. Administrativement, elle s'insère dans l'arrondissement de Villefranche, embrassant cinq cantons, avec une production moyenne de 600.000 hectolitres de vin rouge, dont les connaisseurs vantent la finesse, le bouquet et le fruité. Jeune, c'est un vin de

table hors de pair, glissant et de digestion prompte et facile, qu'on boit couramment, même entre les repas et qui contribue à la réputation mondiale des restaurants et des cafés de la région lyonnaise. Vieux, ses crus renommés de Lachassagne, Saint-Etienne, Saint-Lager, Odenas, Chiroubles, Régnié, Juliénas, Chénas, Fleurie, Morgon, Moulin-à-Vent, Brouilly ont le don d'épanouir le cercle des convives, amateurs de joyeux devis et de sensations délicates. Ils évoquent les qualités des Bourgognes de la côte de Beaune.

Il y a cinquante ans, ce Beaujolais, complètement remis des émotions causées par les ravages de l'Oïdium, vivait sans soucis, lorsqu'on s'aperçut que le Phylloxéra enfonçait insidieusement ses suçoirs mortels dans les radicelles des vignes. Au mois d'avril 1878, une commission constatait officiellement le triste événement sur les coteaux de Brouilly et de Morgon. A la fin de l'année suivante, le mal était généralisé dans le Rhône et le dixième des vignes du département s'avérait atteint.

Par surcroît sévit l'hiver terrible de 1879-1880 qui hâta la destruction, avec une soudaineté que peu d'autres régions ont connue : les deux tiers des vignes y succombèrent, surtout dans le Haut-Beaujolais. Le sol argilo-siliceux ou granitique est peu profond. A 50 centimètres ou même à 40, on rencontre un sous-sol d'argile, de grès, de roche, complètement imperméable, qui retient l'eau comme dans un baquet. D'où les effets de cette grande gelée (—15° à —26°), survenue à la suite d'interminables pluies, qui emprisonna pendant plus de deux mois les racines des ceps dans un véritable bloc de glace.

On devine les suites, dans ce pays de monoculture. Les vignerons âgés qui avaient fait des économies se retirent. L'introduction des cépages américains qualifiés par eux de « mauvais plants » , de l'explosible et malodorant sulfure de carbone ne leur dit rien qui vaille. Les jeunes gagnèrent les villes proches ; beaucoup s'expatrièrent sous le ciel bleu de l'Algérie. Le Beaujolais dans l'ensemble perdit le cinquième de sa population.

Dans bien des exploitations, les propriétaires les plus tenaces et les plus courageux se mirent à la besogne, en substituant le faire-valoir direct au séculaire vigneronnage à moitié fruit. Le gage annuel était en général de 400 fr. pour un domestique, de 750 francs pour un ménage, en plus du logement, de la nourriture, du vin, du chauffage et du blanchissage.

Il fallut se résoudre à arracher de grandes étendues de vignes mortes. Comme il convenait de tirer le meilleur parti possible du terrain, les charrues entrèrent en jeu, à la place de la bêche et de la pioche. On cultiva le blé, l'avoine, les pommes de terre et les fourrages verts.

Dans cet excès de misère, la nécessité de vivre allait tuer la routine, dans laquelle les générations antérieures s'étaient mollement complu. Ces terrains maigres de coteaux, propres seulement à la vigne, exigeaient un outillage perfectionné. De cette époque date l'emploi des charrues vigneronnes, des scarificateurs, des semoirs, des engrais chimiques : le sulfate d'ammoniaque est répandu, dans les terres, à la dose de 150 à 200 kilos par hectare, dans une propriété dont nous avons parcouru les comptes, le superphosphate, 6 à 800 kilos, les chrysalides de vers à soie réduites en poudre, 7 à 800 kilos, les tour-

teaux de colza enrichissent le fumier, dont on fait un apport de 40 à 50.000 kilos par hectares tous les trois ans.

Mais ce n'étaient là que cultures d'attente, que les viticulteurs avaient entreprises bien malgré eux. Les rendements restaient faibles, dans ces terrains maigres et arides, la luzerne avec 10.000 kilos à l'hectare, le blé avec 10 pour un, l'avoine avec 15 à 17, les pommes de terre 10. Déjà on étendait les prairies quand par hasard on trouvait assez d'eau, parce que reconnues plus rémunératrices que le blé.

*
* *

Le but restait pour tous d'éclairer l'angoissant problème de la reconstitution d'un vignoble réputé. Et d'abord était-ce possible ? Comment faire ? Comment aborder, pour les résoudre, toutes ces questions nouvelles, dont dépendait la renaissance et la renommée de vins illustres, la fortune et la vie de milliers de cultivateurs ?

On ne se contenta pas d'interroger les savants ampélographes. On eut recours aux essais variés, dont on se communiquait les résultats. Le travail fut intense, ardente la foi dans le succès. Réunions, congrès, associations, champs d'expérience, cours communaux de greffage allaient se multiplier. Ah ! que l'on doit de gratitude à ces courageuses générations de travailleurs. Quelles leçons d'énergie ils nous ont données !

La question des vignes américaines, récemment introduites en grand nombre dans notre pays, celle des producteurs directs, étaient pour ainsi dire inconnues des viticulteurs, celle des greffes franco-américaines sur boutures ou sur racinés, celle des hybrides producteurs directs n'étaient pas moins neuves. Quelles étaient les qualités ou les points faibles de ces variétés dont on entendait les noms pour la première fois, que pouvait-on attendre de leur adaptation au sol, au climat ? Qui l'emporterait, de la vigne française trop débile, trop tendre à la succion du parasite, mais défendue par les insecticides, notamment par le sulfure de carbone du baron Thénard, ou des producteurs directs résistants, ou des plants français éprouvés par les vieux usages, greffés sur les variétés américaines, pourvu qu'elles fussent fertiles et appropriées à leur nouvelle destination ?

Tels étaient quelques-uns des problèmes passionnants qui assiégeaient tous les esprits tournés vers l'avenir. Il manquait une revue, spécialisée dans la science nouvelle.

L'initiative de combler cette lacune revient à un Beaujolais illustre, Victor Pulliat, propriétaire à Chiroubles, où il avait composé une pépinière comprenant plus de trois cents variétés de vignes. En 1877, il lança sa revue : *La Vigne américaine et la Viticulture en Europe*, imprimée à Lyon, qui fit autorité pendant plus de trente ans. Les premiers collaborateurs étaient notamment Gaston Bazille, Aguillion, Buquet, Bouschet de Bernard, Foëx, Ganzin, Laliman, Lichtenstein, Oberlin, Viala.

Les fondateurs de la Revue déclaraient que leur but était « d'offrir aux expérimentateurs sérieux un journal modeste, de laisser la parole aux faits, à

l'expérience, à l'observation, de déterminer les qualités de chaque cépage, les meilleures conditions de culture, de résistance, tout système de défense de la vigne ». Ils se proposaient encore de dire au monde viticole si l'on obtiendrait directement de certains cépages des vins égaux ou supérieurs aux nôtres, si, par la greffe, on conserverait nos richesses œnologiques, si l'on vaincrait le fléau moderne.

Puisque nous parlons de l'action exercée par le grand ampélographe de Chiroubles, on nous permettra de rappeler une anecdote. Par une de ces rencontres singulières auxquelles s'amuse parfois le hasard et qui souligne l'ironie des choses, un autre propriétaire marquant de Chiroubles, M. Cheysson, professeur à l'Ecole des Mines, fit la plus vigoureuse opposition à Pulliat et à son école. Il croyait dur comme fer à la vertu du sulfure de carbone pour protéger indéfiniment les vignes françaises replantées et tenait la greffe pour une hérésie décevante. Il partageait la foi de la science parisienne dans la découverte du baron Thénard. On entendit, dans une réunion viticole tenue à la mairie de Chiroubles, les deux antagonistes exposer leur thèse, en toute courtoisie du reste, et M. Pierre Viala vint apporter à Pulliat l'appui de connaissances scientifiques qui l'avaient, dès ses débuts, rendu célèbre dans le monde viticole. Une quinzaine d'années plus tard, M. Cheysson devait s'incliner et renoncer au sulfure, pour reconstituer en plants greffés son excellent vignoble.

Emile Bender,
Président du conseil général du Rhône,
Président de la Fédération des Syndicats de défense du Beaujolais.

(A suivre.)

LE PROJET DE LOI SUR L'OUTILLAGE NATIONAL ET LA VITICULTURE

Au cours du mois de novembre 1929, le Gouvernement déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif au perfectionnement de l'outillage national. Le 3 juin 1930, le président du Conseil, les ministres des Finances et du Budget adressaient au président de la Commission des Finances de la Chambre une lettre, par laquelle ils apportaient certaines modifications au texte primitif et mettaient au point définitivement la question.

C'est donc par l'étude comparée de ces deux textes que l'on peut arriver à se faire une idée générale des principales mesures projetées en faveur de l'agriculture et de la viticulture en particulier.

Le projet définitif groupe en quatre catégories l'ensemble des réformes ainsi envisagées : dans les trois premières, de portée générale, les mesures projetées auront certainement une heureuse répercussion sur la viticulture ; le programme économique qui fait l'objet de la quatrième catégorie lui apportera sans aucun doute une aide efficace et directe.

Tout d'abord, l'électrification des campagnes, dans le plan gouvernemental, devra se poursuivre activement et apporter même aux écarts et aux hameaux l'électricité lumière et l'électricité force dont ils ont besoin. Accroître en effet le bien-être des populations rurales et intensifier le rendement des exploitations

agricoles par l'emploi de l'électricité c'est du même coup enrayer l'exode rural. Le projet primitif prévoyait 300 milliions pour cet objet ; le texte définitif réduit cette dotation à 180 millions, soit une réduction de 120 millions. Mais cette réduction a été rendue possible par le vote de crédits importants dans la dernière loi de finances. Ainsi, avec l'ensemble des ressources ainsi constituées, il sera possible de terminer, au bout des cinq ans prévus pour la réalisation du plan d'outillage national, l'ensemble des travaux en cours, dont les projets demeurent en instance au ministère de l'Agriculture.

En second lieu, le projet du Gouvernement prévoit une deuxième catégorie de réformes susceptibles d'aider l'agriculture dans son ensemble à sortir de la crise actuelle. Ce sont celles qui ont trait à la dotation de la Caisse de calamités agricoles. Cet organisme doit rendre de grands services aux collectivités locales et surtout aux communes pauvres, c'est-à-dire à un grand nombre de communes rurales. Son statut ayant été définitivement fixé par la commission nommée à cet effet, il est apparu qu'il était plus rationnel, au lieu de doter la Caisse d'une somme de 300 millions, de considérer cette dotation comme fonds de roulement et de la réduire à 120 millions, en procurant au nouvel organisme le moyen d'assurer son fonctionnement par d'autres ressources et notamment par les subventions budgétaires prévus au projet de loi qui l'organise.

Faire bénéficier l'agriculture des grands travaux d'ordre général qui, en la modernisant, décuplent son rendement, la mettre, dans une certaine mesure à l'abri des calamités qui compromettent trop souvent les fruits de la récolte, tel est le double objet poursuivi par les deux séries de réformes que nous avons envisagées jusqu'alors ; mais il est un autre ordre de questions qui ne pouvait laisser le Gouvernement indifférent, puisqu'elles ont trait au développement de la science agronomique et à la formation d'une élite susceptible d'en comprendre les principes et d'en vulgariser les résultats. C'est pourquoi il est prévu, au projet d'outillage national, une troisième catégorie de mesures, visant la dotation des établissements de recherches scientifiques et d'enseignement agricole.

L'agriculture moderne, en effet, s'appuie sur les sciences ; elle en utilise les méthodes théoriques de recherche et les procédés pratiques d'application. Il lui faut donc des laboratoires et des champs d'expérience. L'Institut des recherches agronomiques répondant à ce double objet avait besoin de ressources nouvelles pour la parfaite réalisation de son programme.

D'autre part, il était nécessaire de doter l'Institut national agronomique et les écoles d'agriculture de crédits supplémentaires destinés à leur permettre de se procurer les perfectionnements scientifiques et l'outillage permettant de donner aux agriculteurs la formation théorique et pratique indispensable pour s'adapter aux conditions modernes de la vie économique.

Mais, à côté des grandes mesures dont nous venons de faire une rapide analyse, il est un autre ensemble de réformes, d'intérêt primordial parce qu'elles visent l'amélioration directe des conditions de production et de vente des produits agricoles et sont susceptibles, par là, d'apporter à la crise actuelle dans son ensemble, et à la crise viticole, en particulier, une solution satisfaisante.

La base de toute réorganisation de ce genre doit être constituée par des don-

nées précises recueillies au cours d'une enquête agricole générale concernant les conditions de production animale et végétale. Le projet primitif prévoyait déjà, pour cet objet, un crédit de 30 millions, maintenu dans le nouveau texte, et qui permettra de terminer ce vaste travail d'information. Le programme définitif va plus avant encore dans cette voie : il majore ce crédit de 80 millions, qu'il réserve à une amélioration générale du marché des produits agricoles ; en effet, pour aider les cultivateurs à régulariser l'écoulement de leurs produits, des immeubles et des silos coopératifs seront construits, où des stocks se constitueront pour empêcher la hausse brutale des cours par absence de réserves ou leur affaissement déplorable dans le cas de surproduction. Dès lors, les agriculteurs et les viticulteurs seront à l'abri des crises graves telles que celle que nous traversons, où l'on voit les produits agricoles se vendre mal et ne plus rémunérer suffisamment les producteurs.

Ayant obtenu, à l'intérieur, une stabilisation des cours par la constitution de stocks coopératifs, le gouvernement cherchera d'autre part avec le même crédit à réaliser méthodiquement une politique d'exportation tendant à la conservation des anciens débouchés et à l'ouverture de marchés nouveaux. Il laissera l'initiative de cette organisation de notre commerce extérieur aux associations agricoles seules compétentes pour assurer l'écoulement des produits de notre agriculture.

Ce programme général de redressement de la production agricole serait incomplet s'il ne prévoyait pas, enfin, la réalisation par un travail lent et difficile, du remembrement de la propriété rurale, dont doit résulter plus de cohérence dans le mode d'exploitation des terres et par suite leur meilleur rendement.

Enfin, la viticulture possède, dans ce vaste plan de redressement économique, sa page spéciale : celle de la propagande relative au vin. L'idée énoncée dans cette *Revue* et reprise au cours des sessions de l'Office international du Vin, devait trouver sa place dans le chapitre général réservé à l'organisation de la production. Souvent, en effet, dans les pays étrangers, nos produits sont insuffisamment connus et la cause du vin demeure trop peu défendue à l'égard des campagnes prohibitionnistes et de la concurrence étrangère. L'organisation rationnelle d'une propagande suivie dans les divers pays acquis à nos produits ou susceptibles de le devenir s'imposait et constituera certainement un moyen puissant d'aider à conjurer la crise.

L'ensemble des réformes étant ainsi établi, il reste à savoir avec quelles ressources et suivant quel mécanisme elles pourront s'effectuer.

Le premier projet prévoyait, à cet effet, l'ouverture d'un compte spécial, intitulé Perfectionnement de l'outillage national. L'idée fut maintenue dans le texte nouveau, mais elle se compléta par la création d'un « Comité consultatif de perfectionnement de l'outillage national » chargé d'examiner le programme d'emploi des crédits et de donner son avis sur le rythme et les modalités de leur exécution, de manière à concilier toujours cette dernière avec les possibilités économiques ; ce Comité permettra donc de coordonner les efforts des divers ministères. D'autre part, une tâche analogue s'imposait à l'égard des diverses collectivités appelées à participer à l'exécution du programme.

C'est ainsi que le gouvernement, cédant aux sollicitations justifiées qui lui parvinrent de différents côtés, décida, dans le projet nouveau, la création d'une Caisse, auxiliaire des collectivités et trait d'union entre elles et l'Etat pour l'exécution des travaux d'outillage national.

Cette Caisse viendra en aide aux collectivités locales, soit sous forme de subventions, soit par des prêts à un taux réduit, compris entre 2 et 3 %, ou même par des bonifications d'intérêt sur des emprunts contractés en dehors d'elle.

La Caisse disposera de sommes provenant de sources diverses et qui, en ce qui concerne l'agriculture, seront affectées aux adductions d'eau.

Enfin, le fonctionnement de cet organisme permettra de ne plus faire figurer certaines dépenses au titre du « compte spécial », et, d'autre part, les avances de l'Etat, en capital, faites aux entreprises de production et de distribution d'énergie électrique, seront remplacées, d'après les dispositions du nouveau projet, par de simples bonifications annuelles sur leurs emprunts ; les économies ainsi réalisées sur le compte spécial seront affectées à la quatrième catégorie de réformes dont nous avons parlé précédemment, pour la construction des silos coopératifs (25 millions) et la réalisation du programme d'exportation des produits agricoles (35 millions).

Le nouveau projet ainsi compris prévoit donc, au total, pour l'intensification à divers titres de la production agricole, une dotation de 920 millions dont 115 millions nouvellement inscrits au dernier projet.

Le mal dont souffre actuellement l'agriculture et auquel il s'agit, par là, de remédier, consiste essentiellement dans une mauvaise organisation tant de la production que de la vente des produits agricoles.

Or, quels moyens meilleurs de réorganiser la production que de doter l'agriculture de tout l'outillage électrique nécessaire à son perfectionnement et au décuplement de son rendement, de prévoir, pour elle, la formation d'une élite d'agriculteurs susceptibles d'appliquer, pour la culture du sol, les méthodes scientifiques ; de construire des laboratoires et des champs d'expérience pour le perfectionnement de cette science, de procéder au remembrement de la propriété et, enfin, de mettre la production agricole, si exposée aux calamités atmosphériques, dans une certaine mesure, à l'abri de ces fléaux ?

Quelle meilleure méthode peut-on préconiser d'autre part, pour organiser la vente des produits agricoles que de recommander la constitution de stocks garantissant aux agriculteurs une vente toujours rémunératrice de leurs produits, de viser à l'extension du commerce d'exportation, d'organiser, pour le vin en particulier, une propagande intense dans les pays étrangers, et de donner enfin comme base solide à tout cet effort les renseignements recueillis au cours d'une enquête approfondie sur les besoins actuels de la production animale et végétale ?

Le monde agricole attend avec impatience du Parlement qu'il ratifie par un vote favorable le projet du gouvernement.

CHARLOTTE DROUARD.
rédactrice,
secrétaire de la Direction de l'Agriculture.

ACTUALITÉS

Mildiou de la grappe (H. A.). — Vœux viticoles de la Société nationale d'Encouragement à l'agriculture. — Situation viticole et vinicole du Languedoc (E. F.). — Analyse des vins portugais destinés à l'exportation (vins non généreux) (H. J.). — Falsification des vins de Porto (vins généreux) (H. J.). — A l'Association nationale d'Expansion économique : la question des exportations. — Protection des appellations d'origine vinicoles françaises en Ethiopie (H. J.). — La question de l'importation des vins espagnols (H. J.). — Régime douanier des plants de vignes et organisation corporative pour la préparation des greffés-soudés. — Université catholique de l'Ouest : Ecole supérieure d'agriculture et de viticulture d'Angers.

MILDIOU DE LA GRAPPE

Cette année, en ce moment même, les viticulteurs sont menacés de l'invasion généralisée de leurs vignobles par la forme la plus pernicieuse du *Mildiou*, celle qui attaque les grappes de fleurs ou les raisins à peine noués, le *Rot gris*.

La planche en couleurs que le présent numéro reproduit donne les caractères de l'attaque parfois foudroyante, dont le résultat est la disparition souvent totale de la récolte. Les fleurs parasitées avortent, les jeunes grains atteints se dessèchent ; le rendement en fruits mûrs est en tout cas fortement diminué.

Il arrive souvent, comme cette année en plusieurs régions, que le Mildiou de la grappe apparaisse alors que les feuilles ont montré peu ou pas de taches de Mildiou. C'est peut être que le champignon microscopique qui le cause, le *Plasmopara viticola*, n'a pu donner ses fructifications, ses rameaux conidifères apparents sous forme d'efflorescences à la page inférieure des feuilles, et qu'il a cheminé depuis la feuille jusqu'aux fleurs ou aux jeunes grains, par le pétiole, le sarment et les râfles en s'insinuant entre les cellules. Les conidiophores sortent enfin sur les fleurs et les fruits, les recouvrant de ce fin duvet porteur de semences, de *conidies*, qui vont contaminer, au voisinage, les autres fleurs et le feuillage des pieds environnants.

Pour atteindre les grappes avec les sels de cuivre qui, *préventivement*, peuvent servir à enrayer l'invasion, il faut agir avec des liquides lorsque ces grappes sont bien apparentes, en faisant les traitements d'assurance préconisés par MM. Morcau et Vinet, d'Angers, ou plus tard, avec des poudres très fines qui pénètrent à travers les interstices du feuillage jusqu'aux grumes cachées.

On rappelle qu'en 1885, 1896, 1891, 1915, 1921 des attaques précoces, très graves, de Mildiou de la grappe, de Rot gris ont diminué formidablement la récolte.

Les conditions météorologiques actuelles sont très favorables à l'éclosion du Mildiou et il est à craindre que l'invasion, déjà grave dans le Midi, se généralise et fasse parler du Rot gris dans toutes les autres régions. Ce serait peut-être une solution, mais combien déplorable, à la crise d'encombrement du marché ! — H. A.

Vœux viticoles de la Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture

La Société d'Encouragement à l'Agriculture (Section de Viticulture) a repris, en les accentuant, les vœux qu'elle avait émis dans la séance du 20 mars.

1° La Section insiste plus particulièrement sur le vœu relatif à la *propagande*, qui, s'il était traduit en réalisation législative, aurait autrement d'effet

sur la crise que tous les projets de lois proposés ou déjà votés. Elle demande donc à nouveau que la loi qui frappe si injustement un seul produit agricole, le vin, d'un droit de circulation de 15 francs par hectolitre, et qui rapporte au Trésor 750 millions environ par an, et grève par suite la viticulture de la même somme, que cette loi soit modifiée. Et qu'en tout cas, une somme de 5 francs par hecto de ce droit de circulation soit réservée pour les frais de propagande à organiser pour le vin suivant des directives à fixer. Cette réserve de 5 francs représente environ 250 millions de francs par an, indispensable si l'on veut aboutir à un résultat positif et le prolonger. Les 15 millions prévus pour la propagande dans le projet d'outillage national ne seront pas renouvelés et cette modique somme une seule fois donnée, comparée à celles annuelles consacrées, pour le même objet, par l'Italie (100 millions), le Chili (des centaines de millions), etc., n'aboutira qu'à réaliser une première organisation sans lendemain.

Cette organisation, permanente, devra entreprendre la propagande pour le vin même en France, mais surtout à l'étranger où, au moment le plus favorable à la lutte contre le régime sec et la prohibition, une action sérieuse, dotée des moyens matériels adéquats, donnerait certainement des résultats pour la consommation du vin et pour l'hygiène des régions et des pays dans lesquels règne et persiste l'alcoolisme.

La Section de Viticulture de la S. N. E. A. demande aux diverses organisations viticoles et vinicoles de se joindre à elle pour faire enfin aboutir ce vœu, dont elle considère la réalisation comme l'un des meilleurs moyens, sinon immédiat, du moins rapide, d'aider à la résolution de la crise de la viticulture. Elle appelle leur attention sur le peu de résultats matériels et lointains que donnerait la loi en projet sur les droits à appliquer aux nouvelles plantations de vignes ou aux gros rendements par hectare, même si l'Etat n'accaparait pas le produit de ces taxes et les consacrait vraiment à la propagande.

2° La Section renouvelle les vœux suivants, tels qu'elle les avait adoptés dans la séance du 20 mars :

Que la *circulation des moûts* concentrés ou des sucres de raisin ne soit plus soumise au droit fiscal des glucoses ;

Que, lorsque les procédés techniques de la concentration auront été définitivement réalisés industriellement par des appareils agricoles utilisables par la propriété, la *chaptalisation*, là où la loi l'autorisera à titre exceptionnel, ne soit plus permise que *par les moûts concentrés* ou sucres de raisin obtenus dans la même région à marques d'origines, et en quantité correspondant en puissance à deux degrés d'alcool par hectolitre.

Que le *vinage sur la vendange* soit autorisé à raison de deux degrés absolus par hectolitre et avec l'alcool vinique produit en franchise à la vendange précédente sur la même propriété et dénaturé avec du vin de la propriété à la dose de un quart ou 25 % ;

Que soit rétablie, à cet effet, la possibilité de *distillation* par le récoltant, avec surveillance rigoureuse de la régie, et que soit enfin appliquée la loi sur le *carburant national*.

3° La Section de Viticulture, après en avoir longuement discuté, émet les nouveaux vœux suivants :

Que les *droits de douane* à l'importation des vins étrangers soient renforcés comme ils l'ont été pour le blé, dont la crise n'est pas plus grave que celle du vin. Et qu'en certaines circonstances, ces vins soient frappés des mêmes droits que ceux appliqués, dans les pays importateurs en France, à nos propres vins importés chez eux ; que le vin cesse enfin d'être, dans les traités de commerce, la rançon des facilités données aux produits industriels à l'exportation ;

Que soient appliquées énergiquement les *lois sur les fraudes* et intensifiées les poursuites sur les *vins anormaux* ; que soient aussi étudiées avec soin et d'un commun accord la possibilité de fixer un *degré limite* pour les vins allant à la consommation suivant les diverses régions, Algérie comprise et ses

vins étant cotés à 2 ou 3 degrés en plus que ceux des régions du Midi de la France ;

Que la *viticulture algérienne* s'oriente enfin, comme elle aurait dû le faire, d'après les conseils donnés lors de la reconstitution de son vignoble, vers la production des seuls *vins de coupage* à haut degré, et vers la *production de mistelles* et surtout des *vins de liqueurs* qu'elle peut obtenir, même en haute qualité, en créant des marques d'origine, avec cépages appropriés, dans les belles régions de Tlemcen, Mascara, Médéa, Sahel des trois départements, etc.

Situation viticole et vinicole du Languedoc. — En ce moment, la situation du vignoble de toute notre région n'est pas brillante.

Les lecteurs de la *Revue* ont dû constater que nous n'avons pas l'habitude d'exagérer et que nous sommes généralement optimistes.

Aujourd'hui, nous disons que la récolte est bien compromise, après la visite que nous venons de faire dans la région et notre séjour depuis dix jours dans les vignes.

Des orages se déclenchent tous les jours, sur plusieurs points du Midi, dont quelques-uns très violents et mélangés de grêle. Les nuits sont humides, les journées chaudes avec température lourde et des ondées. Ce qui favorise l'invasion du Mildiou.

Le cryptogame se développe sur les feuilles et sur les raisins malgré les sulfatages et les poudrages cupriques qui se succèdent sans discontinuer.

La végétation était magnifique et la sortie des raisins abondante. Malgré un peu de Coulure, la récolte se présentait bien et les raisins grossissaient à vue d'œil. Quelques brouillards du matin avaient favorisé la contamination des grappes de la partie haute des ceps, mais le vent du nord avait séché et circonscrit l'attaque. Aujourd'hui, on constate tous les matins, lorsqu'on va dans le vignoble et qu'on découvre le milieu des ceps, que les raisins sont couverts d'efflorescences blanches. Dans quelques jours, ces grappes seront noires et se dessécheront.

Tous les travaux sont abandonnés et l'on emploie les bras disponibles pour sulfater et poudrer. Aussi, les entrepositaires de produits cupriques toujours dépourvus de marchandise, sont obligés de se réapprovisionner rapidement par camions-autos.

Le vent sec du nord s'obstine à ne pas vouloir souffler. Lui seul pourrait encore préserver une partie de la récolte.

Si les rosées du matin persistent, avec ondées, et chaleur lourde dans la journée, la récolte sera aux trois quarts perdue dans notre région, lorsque notre communication sera lue. C'est un véritable désastre que nous prévoyons.

Les jeunes greffes sur place qui étaient restés endormies par la fraîcheur du sol et faisaient prévoir une mauvaise réussite, commencent à partir. Mais les viticulteurs de notre région négligent tout pour se consacrer aux sulfatages et poudrages. On ne fait aucune culture.

Arrivera-t-on à enrayer le mal qui est déjà grand ? Nous ne le pensons pas, si le vent du Nord ne vient pas à notre secours.

Marchés vinicoles et défense du vin. — Nos marchés vinicoles ont repris leur calme, parce que les manifestations bruyantes se sont arrêtées. Les transactions sont peu importantes, parce que les propriétaires viticulteurs qui possèdent de bons vins ne sont pas vendeurs en présence du désastre qui menace la viticulture. Certains n'ont pas espoir de vendanger.

Les cours se sont élevés à 10 francs le degré ; mais à ce prix, les vendeurs sont rares pour les beaux vins.

Après le meeting de Montpellier où tout ne s'était pas passé dans le calme, les comités de défense du vin avaient organisé pour le dimanche 22 juin une grande manifestation à Béziers, la capitale du vin, où les orateurs devaient parler en plein air sur la place de la Citadelle ; mais, avertis que les socialistes ouvriers devaient contre-manifester, le meeting s'est tenu aux Arènes, portes fermées.

Le nombre de manifestants n'a pas été ce qu'espéraient les organisateurs, malgré que ce fût un dimanche. Dans les villages, sauf quelques-uns, on garde le calme et presque personne ne se déplace pour assister aux manifestations. A la sortie des Arènes, des bagarres se produisirent et quelques arrestations eurent lieu.

On avait prévu une manifestation à Nîmes ; mais en présence de ce qui s'est passé à Béziers, les organisateurs renonceront probablement à continuer l'agitation.

Ce qui est anormal, c'est que les ordres du jour votés dans ces différents meetings ne sont pas les mêmes, ce qui fait leur faiblesse. Dans l'ordre du jour de Béziers que nous donnons ci-dessous, on a supprimé le paragraphe concernant la remise des impôts aux viticulteurs, paragraphe que nous trouvions déplacé, dans l'ordre du jour de Montpellier.

Dans ces réunions populaires, on ne discute pas les ordres du jour qu'on se contente de voter sans même les écouter. Ils sont rédigés à l'avance par les organisateurs ; voilà pourquoi ils devraient se ressembler pour avoir plus de force.

Ordre du jour du meeting de Béziers :

« Les Comités de défense du vin de l'Hérault, en plein accord avec la Fédération interdépartementale des Comités de défense du vin, la Confédération Générale des Vignerons et les milliers de viticulteurs, réunis dans le meeting de Béziers,

« Demandent au gouvernement :

« 1. L'aménagement immédiat du marché français et algérien sur les bases proposées par la C. G. V. ;

« 2. L'établissement du statut de la viticulture ;

« Laissant au gouvernement l'entière responsabilité de ce qui pourrait arriver si de nouveaux retards étaient apportés à la solution de ces problèmes ;

« Résument en une seule phrase leurs revendications : nous voulons pouvoir vivre en travaillant nos terres. »

Beaucoup de bruit pour peu de chose.

Certains de ceux qui prennent la parole dans ces manifestations sont un peu cause de la crise en ayant planté des vignes dans des terres très fertiles, surtout en aménageant ces vignes sur fil de fer, en sucrant la vendange un peu acide récoltée sur ces vignes à grand rendement. Certains même de ceux-là ne se sont pas contentés de faire la culture intensive, ils ont fait le commerce des hybrides pour intéresser les régions non vinicoles à planter.

La crise provient aussi de l'imprévoyance de la C. G. V. et des parlementaires qui se disent grands défenseurs de la viticulture.

On devrait d'abord mettre de l'ordre dans notre région, faire cesser les exagérations de certains, dans la production, et ne s'adresser aux pouvoirs publics qu'à la dernière extrémité.

Le Parlement ne peut qu'entraver la production et la vente du vin. Ce n'est pas la bouteille de Saint-Galmier ou les tracasseries chez les bistros qui aideront à la propagation de la consommation du vin. Pas plus que la dose d'acidité volatile et la taxe du chiffre d'affaires à 5 fr. 50 par hecto.

Rien de ce qui pouvait être utile à faciliter l'écoulement du vin n'a été fait. Nous l'avons spécifié, dans nos précédentes communications. — E. F.

Analyse des vins portugais destinés à l'exportation (vins non généreux). — Par décret, en date du 10 avril dernier, le gouvernement portugais a réglementé les formalités d'analyse auxquelles sont soumis les produits viticoles portugais destinés à l'exportation.

Ces formalités ne s'appliquent pas aux vins généreux provenant des régions délimitées. Elles ont été réduites au minimum indispensable, pour ne pas surcharger le service de surveillance, actuellement en voie de réorganisation.

L'article premier dispose que dans les analyses des vins destinés à l'exportation, à l'exception des vins généreux des régions délimitées, on procédera, seulement, d'une façon transitoire, au dosage de la force alcoolique et de

l'acidité volatile et à la reconnaissance du caractère normal du produit, par l'examen microscopique.

L'article 2 précise que, dans le cas seulement où il y aurait doute sur la pureté et l'origine du produit à exporter, on devra procéder à une analyse plus complète de façon à constater s'il y a ou non un motif pour éviter l'exportation.

A cet effet, le contrôle recueillera 4 échantillons des vins ou de leurs dérivés à exporter, dont deux seront destinés à l'analyse.

Quand les vins ou leurs dérivés seront destinés à des pays étrangers, l'analyse devra se conformer aux exigences de ces pays.

Les laboratoires officiels donneront la préférence aux analyses de vins et de leurs dérivés destinés à l'exportation à condition que la Commission centrale de la viticulture leur communique les noms des ports de destination qui exigent cette urgence.

Tous les échantillons recueillis dont les résultats des analyses n'auront pas pu ou ne pourront être délivrés dans le délai maximum de 15 jours, à partir de la date de la publication du présent décret, seront considérés comme inexistants et les procès-verbaux respectifs seront classés. — H. J.

Falsification des vins de Porto (Vins généreux). — Par décret du 10 avril dernier, le gouvernement portugais a pris un certain nombre de mesures destinées à empêcher la falsification des *vins généreux* de Porto.

En effet, certains exportateurs de vins de Porto vendent des vins secs, présentant un minimum de degré alcoolique, obtenus par l'addition frauduleuse de sucre ou d'autres substances. Cette pratique permet d'acquitter des taxes douanières ou fiscales moins élevées dans les pays où, soit les droits de douane, soit les impôts intérieurs, frappent les vins liquoreux en proportion de l'alcool qu'ils contiennent.

Or, ce procédé est d'autant plus frauduleux que la pureté des vins en question est faussement attestée par le certificat d'origine délivré par les autorités portugaises.

Le décret rappelé ci-dessus doit remédier à cet état de choses ; il y est spécifié à l'article premier que l'exportation des vins de Porto est prohibée vers les pays où les droits de douane grèvent les vins importés selon leur richesse en alcool acquis et en puissance, lorsqu'ils titrent moins de 18° de force alcoolique et moins de 2° Baumé de force saccharine.

D'autre part, les articles 4 et 5 réglementent l'expédition et l'utilisation des eaux-de-vie dans la région délimitée du Douro.

Ces mesures, enfin, s'appliquent aux expéditions de vins de Porto effectuées à destination de la France puisque, en vertu des dispositions de l'article 171 *ter* de notre tarif douanier, les vins de liqueurs importés sur notre territoire sont taxés, par degré et par hectolitre, sur l'alcool total (acquis et en puissance) qu'ils contiennent. — H. J.

A l'Association nationale d'Expansion économique. — La question des exportations. — Les présidents et délégués des principaux groupements syndicaux de l'industrie, du commerce et de l'agriculture français ainsi que plusieurs présidents de Chambres de commerce ont tenu une importante réunion au siège de l'Association nationale d'Expansion économique, sous la présidence de M. Etienne Fougère, président de cette Association.

Tout d'abord, les représentants des diverses branches de l'activité française ont indiqué de façon objective et précise la situation actuelle de leur profession au point de vue des exportations.

Il est résulté de cet échange de vues que les difficultés rencontrées à l'étranger par nos exportateurs, tant au point de vue du volume de leurs transactions que des sacrifices de prix qu'ils doivent consentir pour conserver une position sur les marchés extérieurs, continuent et même s'accentuent dans un certain nombre de branches.

Considérant, d'autre part, les obstacles nouveaux que rencontreront nos ex-

portateurs sur le marché américain et même sur les divers marchés de l'Empire britannique si la politique impériale de l'Angleterre se précise, l'Assemblée a estimé qu'il y avait lieu de favoriser l'orientation de nos exportateurs vers les marchés de l'Europe Centrale.

Le Bureau de coordination de la Publicité française à l'étranger créé par l'Association nationale d'Expansion économique, sous le patronage des ministres des Affaires étrangères et du Commerce, a été, en conséquence, chargé de présenter un plan d'action pratique aux diverses formations syndicales en vue d'intensifier la publicité collective, en commençant par l'Allemagne.

Protection des appellations d'origine vinicoles françaises en Ethiopie. — L'attention du gouvernement éthiopien avait été attirée, par notre ministre dans ce pays, sur le préjudice causé à nos compatriotes par les pratiques frauduleuses tolérées sur son territoire. On avait signalé à cet Etat l'intérêt qu'il y aurait, pour lui, à avoir recours aux conventions internationales pour la protection de la propriété industrielle, commerciale, littéraire et artistique.

Le gouvernement éthiopien semble vouloir entrer dans ces vues et a mis à l'étude les conséquences juridiques que cette adhésion comporterait pour l'Ethiopie et l'adaptation de la législation intérieure à ces conventions. Le Code de commerce français vient d'être adopté comme modèle de la législation commerciale abyssine, et une réglementation pratique est susceptible d'être instituée.

Enfin, un cas particulier étant soumis au tribunal spécial ou au tribunal consulaire, il serait sans doute possible d'obtenir une condamnation en vertu des principes généraux punissant la tromperie sur la nature de la chose vendue. — H. J.

La question de l'importation des vins espagnols. — Une campagne de presse très active est menée en Espagne contre la loi du 1er janvier 1930 sur les vins et les décrets qui l'ont suivie. On réclame la dénonciation du dernier traité de commerce franco-espagnol (avenant de 1926).

Des pourparlers se poursuivent pour arriver à une conciliation des intérêts en cause. — H. J.

Régime douanier des plants de vignes et organisation corporative pour la préparation des greffés soudés. — Après un exposé très complet du président de la C. G. V., M. Gustave Coste, nouvellement élu, sur le régime douanier des plants de vignes, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité :

MOTION

Considérant le lourd tribut que les pépiniéristes prélèvent sur les viticulteurs métropolitains pour la fourniture de leurs plants ;

Considérant les conditions artificielles grâce auxquelles ils sont arrivés à imposer leurs prix (prohibition de la concurrence étrangère, cartel des producteurs nationaux) ;

Considérant d'autre part les résultats magnifiques obtenus par les viticulteurs de Champagne et d'Alsace qui se sont organisés pour l'achat en commun et pour la préparation des greffés-soudés, en associations syndicales ;

Le Conseil d'administration de la C. G. V. propose à tous ses adhérents cet exemple d'organisation corporative et les invite à s'en inspirer sans retard.

Université catholique de l'Ouest. Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers. — L'examen d'entrée à l'Ecole supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers aura lieu les 17, 18 et 19 juillet 1930.

Cet examen est réservé aux candidats qui n'ont pas le baccalauréat complet.

L'année prochaine, un cours préparatoire à l'examen d'entrée fonctionnera à l'Ecole même à partir du 15 octobre 1930.

Il durera toute l'année.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Ecole, 33, rue Rabelais, Angers.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix de vente de gros à gros : vin rouge 8° environ, 120 à 125 francs ; 9°, 135 à 175 fr. ; 10°, 150 à 160 fr. ; Corbières 11°, 175 fr. et au-dessus ; Vin blanc ordinaire, 170 fr. et au-dessus ; Vin blanc supérieur, 185 fr. et au dessus.

Ces prix s'entendent à l'hecto nu, pour marchandises prises en Entrepôt-Paris, livrées dans les fûts du vendeur prêtés pour 15 jours.

Prix de vente en demi-gros : Vins rouges ordinaires 8°5 à emporter, de 180 fr. et au-dessus ; Vin rouge ordinaire de 9° 190 fr. et au-dessus ; Vin rouge 10°, 210 fr. et au-dessus. Vin blanc ordinaire, de 8° ½ à 9°, 220 fr. et au-dessus, 9° ½ à 10°, 240 fr. et au-dessus l'hectolitre. Droits compris.

Prix au détail : vin rouge, de 510 fr. à 540 fr. ; vin blanc dit de comptoir, à 600 fr. Picolo, 600 fr. Bordeaux rouge vieux, 950 fr. Bordeaux blanc vieux, 975 fr. Ces prix s'entendent à la pièce rendue dans Paris, droits compris. — Vins rouges au litre, de 1 fr. 75 à 2 fr. 30. Vins blancs, de 2 fr. 30 à 2 fr. 40.

Bordeaux. — Le tonneau 1928 : 1er crus rouges, 25.000 à 30.000 fr. ; 4e crus, 7.500 à 9.000 fr. ; bourgeois ordinaires, 3.600 à 4.500 fr. — 1er crus blancs, 12.000 à 15.000 fr. (Yquem, 45.000 fr.) ; graves ordinaires, 3.200 à 3.500 fr. ; graves supérieurs, de 4.500 fr. à 5.000 fr.

Beaujolais. — Suivant choix, la barrique, rouges, Mâcon 1res côtes, de 425 à 500 fr. Mâconnais, 350 à 400 fr. ; blancs, 400 à 750 fr. Beaujolais, de 475 à 775 fr.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins rouges du pays, Gris Meunier, 380 fr. à 450 fr. la pièce nue. Vins blancs de Sologne, la pièce nue, de 250 à 300 francs. Vins blancs de Blois, 190 à 240 francs la pièce nue.

Vins de Touraine : Vins blancs 1928 supérieurs, de 400 à » francs. Vins rouges, 9°5 à 11°, de 200 à 210 francs l'hectolitre. Gros plants 1928 ordinaires, 450 fr. Gros plants 1928 supérieurs, 600 fr. Muscadets 1928, 1.000 à 1.200 francs.

Vins d'Anjou : Rouges Groslot, 13 fr. à 13 fr. 50 le degré. Rosés Gamay, de 300 fr. à 450 fr. Vins blancs de coulage, de 500 à 700 fr. Blancs de fillette, de 800 à 950 fr. Blancs secs, de 600 à 700 francs.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1929, 1er choix, 550 à 600 fr. ; 2e choix, de 450 à 550 fr. Gros plants 1929, de 150 fr. à 200 fr. la barrique nue prise au cellier du vendeur.

Algérie. — Vins 1929, 12 avril 1930 : Rouge, 6 fr. 25 à 7 fr. 50 le degré. Vins blancs, de rouges » fr. » à » fr. » le degré. Blancs de blancs, de » fr. » à » fr. le degré. Vins pour la distillerie, de 6 fr. » à » fr. » le degré. Trois-six de marc, 590 à 575 fr. les 100°. Marc rectifié extra neutre, 700 à » fr.

Midi. — *Nîmes (30 juin 1930). — Cote officielle :* Vins rouges de 1929. Vins rouges, de 9 fr. 50 à 10 fr. 50 le degré, supérieurs, de » fr. » à 10 fr. 50 le degré. Costières, de 11 fr. 50 à » fr. » le degré. Picpoul, de 10 fr. » à 11 fr. ». Rosé, Paillet, » fr. » à » fr. » le degré, pas d'affaires. Trois-six de vin 86°, de 765 fr. à 775 fr. ; trois-six de marc 86°, de » fr. à » fr. ; eau-de-vie de marc 52°, de 415 fr. à 425 fr. l'hectolitre. Vins à distiller, de 7 fr. » à 7 fr. 50 le degré.

Montpellier (24 juin 1930). — Vins rouges 1929 : de 8° à 10°, de 70 à 80 fr. l'hecto ; supérieur, de 9° à 11°, de 85 à 105 fr. l'hecto. Vins rosés, de » fr. » à » fr. Vins blancs de blancs, 11°2, à » fr. l'hectolitre. Esprit de vin à 86°, de 850 à » fr. les 100 degrés. Eaux-de-vie de Montpellier à 52°, de 800 fr. les 100°. Marc 52°, » fr. à » fr. Esprit de marc à 86°, de » à 800 fr.

Béziers (13 juin). — Récolte 1929 : Vins rouges de 7 fr. 50 à 9 fr. » le degré. Rosés, de » à » fr. » le degré. Bourrets et Picpouls, de » à » fr. le degré. Trois-six de vin, 86°, de » à » fr. Eau-de-vie de Béziers, 52°, de » à » fr. ; trois-six de marc 86° » à » fr. Eau-de-vie de marc 52°, de » à » fr.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 29 juin 1930. Vins, de 9 fr. » à 12 fr. le degré avec appellation d'origine minervois.

Perpignan (21 juin 1930). — Vins rouges 1929, de 8 à 11°, de 8 fr. 50 à 10 fr. le degré. Alcools. Offres en livrable fin septembre à 950 fr. avec tendance à la hausse.

Carcassonne (28 juin). — Vins rouges 1929, de 9 fr. » à 11 fr. le degré.

Alsace. — Vins blancs courants, nouveaux. — H.-Rhin. de 200 à 220 fr., B.-Rhin, de 170 à 200 fr. ; 1928, H.-Rhin, de 260 à 300 fr. ; B.-Rhin, de 200 à 280 fr. — Vins blancs, nouveaux 1929 : H.-Rhin, de 300 à 400 fr. ; B.-Rhin, de 280 à 350 fr. — Vieux 1928 : H.-Rhin, 300 à 400 fr. ; B.-Rhin, 290 à 420 fr. Hybrides 1929, B.-Rhin, » à » fr. Vins blancs fins (enbouteilles), 7 à 14 fr.

COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, l'hectolitre, 121 fr. » à 128 fr. ; orges, 63 fr. » à 80 fr. ; escourgeons, 62 fr. à 69 fr. ; maïs, 84 fr. » à 90 fr. » ; riz, 165 fr. ; seigle, 53 fr. à 67 fr. ; sarrasin, 70 fr. à 73 fr. » ; avoines, 50 fr. » à 60 fr. — On cote les 100 kgr. à New-York, les blés 100 fr. 01 à » fr. ». Buenos-Ayres, 95 fr. 50 à » ». Chicago, 83 fr. 38. — Sons, 22 fr. à 45 fr. ; son mélassé, 91 fr. — Recoupettes, de 23 à 25 fr. ; remoulages, de 50 à 55 fr. — **Semences** : Blés, » à » fr. » ; avoines, » à » fr. ; » à » ; seigles, » fr.

Pommes de terre. — Nouvelles, du Midi, de 70 à 90 fr. ; de Paris, 70 à 90 fr. — Hollande commune, de » à » fr. ; jaune ronde, de 38 fr. à 42 fr. ; Saucisse rouge, de 47 fr. à 60 fr. ; Saint-Malo, 70 fr. à 80 fr. : Rosa, 75 fr. à 85 fr. ; Blanche commune, de » fr. à » fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kgs à Paris : Paille de blé, 155 fr. à 190 fr. ; paille d'avoine, de 150 fr. à 185 fr. ; paille de seigle, 155 fr. à 190 fr. ; luzerne, 335 fr. à 365 fr. ; foin, 315 fr. à 355 fr.

Semences fourragères. — Trèfle, » fr. à » fr. ; betteraves, » fr. ; luzerne, » fr. à » fr. ; sainfoin, » à » fr. ; vesces, 180 fr. à 185 fr. ; vescillons, 125 à 130 fr. ; millet blanc de Vendée et du Midi, 275 à 280 fr.

Tourteaux alimentaires (Marseille). — Tourteaux de lin, les 100 kgs, 98 fr. ; d'arachide blanc extra, 87 fr. à » fr. ; Coprah, 65 fr. » ; Arachides courant, 63 fr.

Esprits et sucres. — Alcool 86°, de 800 fr. à 850 fr. les 100°. — Sucres blancs cristallisés nus 100 kgs, 229 fr. » à » fr.

Bétail (La Villette le kg viande nette suivant qualité). — Bœufs, 4 fr. 50 à 24 fr. ». — Veaux, 7 fr. 50 à 19 fr. 50. — Moutons, 9 fr. » à 38 fr. ». — Porcs, 8 fr. » à 20 fr. ».

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 19 fr. 50 le kg. — Acide citrique, 22 fr. » le kg. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kgs. — Anhydride sulfureux, 210 fr. à » fr. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche) 18 de potasse, 17 fr. » ; sulfate de potasse (1) 46 %, 95 fr. 30 ; chlorure de potassium, 49 %, 69 fr. 60 ; *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15,5 % d'azote de » fr. » à » fr. » les 100 kgs. — Nitrate de chaux 13° d'azote, » fr. » à » fr. » les 100 kgs ; sulfate d'ammoniaque (20,40 %), » fr. » à » fr. » ; sulfonitrate d'ammoniaque (25,5 % d'azote). 154 fr. à » fr. ». — *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 28 fr. 50 à 34 fr. 25 les 100 kgs ; superphosphate d'os (G. M.), (0.15 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 47 fr. ». — **Phosphates Pilon**, 2 d'azote 10, 46 fr. — Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 54 fr. ». — Cyanamide en grains 20 % d'azote, 114 fr. — Sang desséché moulu, (10 à 12 % azote organique) l'unité, 14 fr. 50 ; corne torréfiée (13 à 15 % azote organique), 14 fr. 25 l'unité.

Soufre sublimé (Bordeaux), 133 fr. à » fr. ; **Soufre trituré**, 110 fr. — **Sulfate de cuivre, cristaux en gros cristaux**, 281 fr. 100 kgs ; neige, 286 fr. — **Sulfate de fer**, cristallisé 100 kgs, 33 fr. à ». — **Chaux**, 31 fr. — **Chaux blutée**, de 95 à 105 fr. la tonne. — **Plâtre cru tamisé**, 60 fr. — **Carbonate de soude**, 85 fr. les 100 kg. — **Nicotine** à 800 gr., 350 fr. le litre. — **Arseniate de plomb**, 690 fr. en bidons de 30 kgs, 800 fr. en bidons de 10 kgs, 900 fr. en bidons de 5 kgs et 1.000 fr. en bidons de 2 kgs. — **Arséniate de chaux** (calarsine en pâte). En fûts de 50 kgs, 4 fr. 25 le kg. En boîtes de 3 kgs, 6 fr. le kg. En fûts de 25 kgs, 4 fr. 50 le kg. En boîtes de 1 kg 500, 6 fr. 75 le kg. — **Suifs glycérinés**, 80 %, 445 fr. les 100 kgs.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles Centrales de Paris : Abricots d'Espagne, de 350 à 800 fr. — Oranges d'Espagne, 300 à 400 fr. — Pêches d'Espagne, de 400 à 1.000 fr. — Pommes d'Australie, de 500 fr. à 650 fr. — Prunes d'Espagne, de 300 fr. à 500 fr. — Citrons, de 400 à 480 fr. — Bananes, de 350 à 500 fr. les 100 kgs. — Cerises de Paris, de 400 à 900 fr. — Fraises de Paris, de 400 à 900 fr. — Asperges en vrac, de 150 à 600 fr. les 100 kg. — Choux nouveaux, 40 à 60 fr. le 100. — Choux-fleurs, 75 à 250 fr. le cent. — Tomates du Midi, de 500 à 600 fr. — Laitues de Paris, de 30 à 110 fr. le cent. — Haricots verts du Midi, de 50 à 65 fr. — Pois verts de Paris, de 30 à 180 fr. les 100 kgs. — Artichauts du Midi, de 30 à 75 fr.

Le gérant : Jules Legrand.

PARIS — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE